



PREFET DE L'HERAULT

Avis d'ouverture d'une enquête publique
préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une réserve foncière sur le
secteur « Gimel» situé sur la commune de Grabels au profit de l'Établissement Public Foncier
Languedoc-Roussillon

L'enquête publique se déroulera du mardi 6 juin 2017 au vendredi 7 juillet 2017 à 16h30, soit pendant 32 jours consécutifs.

Monsieur Pierre GILLET, cadre supérieur France Télécom retraité a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, afin de conduire cette enquête publique.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est :
Monsieur Benoît BEZOMBES chef de projet foncier Hérault, Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon - Parc-Club du Millénaire Bâtiment 19 -1025 rue Henri Becquerel – 34000 Montpellier -
Téléphone : 04 99 54 91 24 , e-mail : benoit.bezombes@epflr.fr

Le siège de l'enquête est à la Mairie de Grabels (1 place Jean Jaurès-34790 GRABELS).

Les pièces du dossier ainsi que le registre correspondant y seront déposés et pourront y être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au jeudi de 8h30 à 13h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 13h et de 14h à 16h30).

Le public pourra en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête et pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, paraphé par le commissaire enquêteur avant l'ouverture de l'enquête publique, ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur GILLET, Commissaire enquêteur
Enquête publique « Gimel »
Hôtel de ville
1 place Jean Jaurès
34790 GRABELS

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, le public en Mairie de Grabels, lors de ses permanences :

- le mardi 6 juin 2017 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 21 juin 2017 de 9h00 à 13h00,
- le vendredi 7 juillet 2017 de 14h00 à 16h30.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an, à compter de leur date de dépôt, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux à la mairie de Grabels ainsi qu'en Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement.

Il appartiendra au Préfet de prononcer ultérieurement, par voie d'arrêté, la déclaration d'utilité publique du projet ou un refus.